

Delimitation de sujets juridiques compliqués

Par **juriste_en_herbe**, le **18/02/2008** à **15:16**

Bonjour à tous

Je dois définir les domaines qui engloberaient deux sujet. J'aimerais savoir si ma délimitation est correct. Merci. Les sujets sont

- la formation du contrat: où je comptais mettre le consentement (avec l'existence du consentement et son intégrité: erreur, dol, violence), l'équilibre contractuel (avec la lésion et l'abus de puissance économique), l'objet et la cause, la théorie des nullité, la simulation
- les effets du contrat : la force obligatoire du contrat (avec l'exécution et les effets de l'inexécution du contrat), à l'égard des tiers (énoncé du principe de l'effet relatif, exception)

D'avance merci beaucoup à tous !!!

juriste en herbe

Par **charlène**, le **18/02/2008** à **18:39**

salut

ca me parait pas mal tes idées ca englobe bien tous les points importants des sujets
dis moi t'es en deuxième année ou?

Par **juriste_en_herbe**, le **18/02/2008** à **19:03**

[quote="charlène":20zvmp4b]salut

ca me parait pas mal tes idées ca englobe bien tous les points importants des sujets
dis moi t'es en deuxième année ou?[/quote:20zvmp4b]

oui je suis en deuxième année seulement ! comparé aux plus grands juristes que je quoteie sur ce forum ! mais dans 6 mois ce sera la troisième année !

Je suis à Lyon 3. Mais vous même, vous etes de la faculté de Lyon ?

Par **charlène**, le **18/02/2008** à **19:07**

moi aussi je suis en deuxième année chaque chose en son temps et dans 6 mois ce sera surement aussi la troisième pour moi aussi t'as bien réussi ton premier semestre?
moi je suis a la fac de dijon
je pense que c'est pas mal ce que tu penses faire
moi aussi j'ai un souci pour une dissert a tout hasard je te donne le sujet si tu as des pistes lol

Par **juriste_en_herbe**, le **18/02/2008** à **22:51**

[quote="charlène":3hi04tft]moi aussi je suis en deuxième année chaque chose en son temps et dans 6 mois ce sera surement aussi la troisième pour moi aussi t'as bien réussi ton premier semestre?
moi je suis a la fac de dijon
je pense que c'est pas mal ce que tu penses faire
moi aussi j'ai un souci pour une dissert a tout hasard je te donne le sujet si tu as des pistes lol[/quote:3hi04tft]

oui je m'en suis très bien sortit !! j'ai eu 14 !! j'espère que ça c'est aussi bien passé pour toi ??!!

Va y dis moi ton sujet ! je suis pas sure d'être un expert.....mais dis moi je te dirai ce que j'en pense !!

Par **charlène**, le **19/02/2008** à **18:00**

oui ca a été pour moi aussi j'ai eu 12.2 donc je suis bien contente d'autant plus que je ne m'y attendais pas du tout je ne pensais meme pas avoir la moyenne
alors voila j'ai une dissert: que reste t'il de la liberté contractuelle ?
je pensais faire le plan suivant:

I la liberté contractuelle, un principe fondamental du droit français des contrats
A la liberté contractuelle, conséquence de l'autonomie de la volonté
B la liberté contractuelle , source de sécurité juridique

II la remise en cause du principe de liberté contractuelle
A les prescriptions légales et jurisprudentielles
B le droit de la conso, un droit dérogatoire au droit commun

voila voila dis moi ce que tu en penses si tu as étudié le sujet ou si tu as des idées

Par **nicomando**, le **20/02/2008** à **10:44**

bonjour

Je suis d'accord avec l'ensemble seulement le contrat ne produit d'effets seulement s'il respecte certaines conditions de fond (tu les as bien notées) mais également des conditions de forme et elles n'apparaissent pas

Par **juriste_en_herbe**, le **25/02/2008** à **09:54**

[quote="nicomando":2svkdxif]bonjour

Je suis d'accord avec l'ensemble seulement le contrat ne produit d'effets seulement s'il respecte certaines conditions de fond (tu les as bien notées) mais également des conditions de forme et elles n'apparaissent pas[/quote:2svkdxif]

Je me demandais si un plan d'idée de conviendrait pas également pour ce sujet? j'aurai formulé le sujet de cette manière:

I) un effet obligatoire s'imposant aux parties

A) le fondement de la force obligatoire
B) modification du contrat

II) un effet obligatoire relative à l'égard du juge

A) interpretation du contrat
B) division de la jurisprudence sur la révision pour imprevison

J'aurai aimé avoir votre avis sur cette presentation du sujet

Par **nicomando**, le **25/02/2008** à **19:29**

bonjour sur le principe du développement d'idées je suis d'accord mais pourriez vous développer vos sous partie que l'on puisse mieux connaitre votre cheminement de pensé et vous dire s'il est bon.

Par **juriste_en_herbe**, le **26/02/2008** à **10:27**

[quote="nicomando":2h2dlknp]bonjour sur le principe du développement d'idées je suis d'accord mais pourriez vous développer vos sous partie que l'on puisse mieux connaitre votre cheminement de pensé et vous dire s'il est bon.[/quote:2h2dlknp]

Voici le contenu des parties

I)

A)

- _ les parties sont tenu par le contrat parce qu'elles l'ont voulu: consensualisme
- _ le contrat doit être exécuté de bonne foi: article 1135

B)

- _ en principe si modification ou révocation, accord des parties
- _ Exception: clause légale, d'indexation, de renégociation, de révocation

II)

A)

- _ en principe interprétation explicative: article 1156
- _ par exception interprétation créatrice: forçage art 1134, 1135

B)

- _ en principe canal de craponne 1876 refus de révision pour imprévision
- _ exception: clause de renégociation, clause pénale, imposition d'une renégociation sur le fondement de l'article 1134 al 3

Par **juriste_en_herbe**, le **27/02/2008** à **20:51**

Je ne sais pas ce que vous en pensez ?? si vous aviez la possibilité de me donner votre point de vue, je vous en serez très reconnaissant.

Merci